

En apprenant que l'École Nationale de Voile enquêtait sur l'éventuelle suppression de la servitude transversale qui permettait, avant le Covid, un accès direct à la mer, je voulais affirmer ici que, en tant qu'habitant de Saint Pierre Quiberon, rue des Régatiers, j'y suis totalement opposé.

On ne voit pas bien pourquoi l'ENV se donnerait le droit de se soustraire au droit d'accès à la mer dans l'anse du Beg Rohu alors qu'à notre connaissance le passage à travers l'école de voile n'a jamais posé de problème particulier de sécurité ou autre. Quel risque ? Quels accidents ? Quels vols ? ont marqué l'histoire de l'ENV et permettraient de justifier de fermer cet accès légal au littoral ?

Le tourisme fait vivre la presqu'île, le terrain y est rare et dans une époque de ZAN, pourquoi une telle occupation privée de terrain pour une **École Nationale** ? N'y-a-t-il vraiment pas de place pour un chemin transversal vers la mer ?

Cordialement,